



FRENCH UNDERWATER FEDERATION INSURANCES

TABLEAU DES GARANTIES ET PRIMES POUR LA SAISON 2018/2019

VOS TARIFS ET GARANTIES

- Stabilité des tarifs INDIVIDUELLE ACCIDENT/ASSISTANCE.
- N'oubliez pas : La garantie BRIS DE MATÉRIEL est accessible dès la formule LOISIR 2. Pour 5 € par saison fédérale seulement.
- Pour les destinations lointaines, nous vous recommandons la souscription de l'assurance LOISIR 3. Le plafond des frais médicaux à l'étranger est de 300 000 €.

Exemple de coût d'accident au Mexique :

- + de 100 000 € (une hospitalisation avec 25 séances de caisson).
- RAPPEL: Rapatriement de l'accompagnant, quel que soit la formule

Indemnités GARANTIES DANS LE MONDE ENTIER pour l'ensemble des catégories

- Pour les compétitions toutes disciplines en milieu naturel, la catégorie « LOISIR 1 » est requise.
- Pour toutes compétitions en piscine exclusivement, la catégorie « PISCINE » est requise, notamment pour les catégories Nage avec palmes, Tir sur cible subaquatique (à partir de 12 ans exclusivement pour le tir de précision).

L'ensemble des activités de la Fédération Française d'Études et de Sports Sous-Marins sont garanties

Plongée à l'air, Plongée nitrox, Plongée trimix, Plongée recycleur, Plongée avec décompression (paliers), Palier oxygène pur, Plongée enfants (8-14 ans), Plongée sportive piscine, Pêche sous-marine, Archéologie subaquatique, Biologie subaquatique, Nage avec palmes, Nage en eau vive, Orientation subaquatique, Photographie, Vidéo, Plongée souterraine, hockey subaquatique, Tir sur cible, Pratique en et hors club associatif...

TARIFS ANNUELS TTC

LOISIR 3 LOISIR 1 LOISIR 2 25,00 € 20,00 € 42,00 € **CATÉGORIES** LOISIR 1 TOP **LOISIR 2 TOP LOISIR 3 TOP** 50,00 € 39,00 € 83,00 €



Pas de garanties

MONTANT DES GARANTIES

TOUTES DISCIPLINES

NAGE AVEC PALMES, HOCKEY, TIR SUR CIBLE EN PISCINE UNIQUEMENT

							EN PISCINE U	HOODIVIER	
	GARANTIES LOISIRS DE BASE								
	LOISI	R 1	LOISI	R 2	LOISI	R 3	PISC	INE	
CATÉGORIES	Pays de domiciliation	Monde entier (hors pays de domiciliation)	Pays de domiciliation	Monde entier (hors pays de domiciliation)	Pays de domiciliation	Monde entier (hors pays de domiciliation)	Pays de domiciliation	Monde entier (hors pays de domiciliation)	
Âge limite des garanties individuelles accident	Sans limite								
Dommages personnels hors activités subaquatiques dans le cadre d'une activité FFESSM	GARANTI	GARANTI	GARANTI	GARANTI	GARANTI	GARANTI	GARANTI	GARANTI	
Remboursement des frais de recherche et de sauvetage (a)	10 000 €		15 000 €		25 000 €		Néant		
Frais de caisson hyperbare	40 000 €		40 000 €		40 000 €		40 000 €		
Frais médicaux en cas de frais d'hospitalisation et/ou de traitement sur prescription médicale (Frais médicaux, chirurgicaux, pharmaceutiques, frais de traitement, d'ambulance sur place (b): Remboursement en complément ou à défaut du régime primaire d'Assurance Maladie ou de tout autre régime complémentaire de l'Assuré)	15 000 €	50 000 € (b)	30 000 €	50 000 € (b)	31 500 €	300 000 € (b)	8 000 €	40 000 € (b)	
Frais de prolongation de séjour suite à Accident ou séance(s) de caisson (hébergement/restauration)	À concu de 50 € TTC Maximum	par jour,	À concurrence de 50 € TTC par jour, Maximum 500 €		À concurrence de 50 € TTC par jour, Maximum 500 €		À concurrence de 50 € TTC par jour, Maximum 500 €		
Accompagnement psychologique du licencié et/ou de sa famille	Service de soutien psychologique du licencié et/ou des membres de sa famille accessible 24/7 par téléphone Remboursement du montant des consultations Maximum 1.500 € par bénéficiaire - Maximum 15.000 € pour un même événement								
Soins dentaires urgents (c)	Inclus	500€	Inclus	500€	Inclus	500€	Inclus	500€	
Assistance aux personnes (a)	Sans limitation de somme								
Présence d'un proche sur place en cas d'hospitalisation ou décès du licencié (a)	En cas de décès ou d'hospitalisation supérieure à 10 jours consécutifs, prise en charge d'un billet aller/retour avior (classe économique) ou train (1 ère classe) pour un proche parent et prise en charge des frais d'hébergement pendant 10 nuits maximum à concurrence de 100 € TTC par nuit								
Information aux Membres de la famille en cas d'Hospitalisation (a)	Service téléphonique								
Évacuation sanitaire (rapatriement transport médical) en cas d'accident ou de maladie (a)	Sans limitation de somme								
Transport effets personnels de l'Assuré en cas de rapatriement (a)	Frais réels								
Avance sur frais à l'étranger (a)	Avance dans la limite des sommes garanties, après accord préalable d'AXA Assistance								
Avance sur caution pénale à l'étranger (a)	Sans objet	20 000 €	Sans objet	20 000 €	Sans objet	20 000 €	Sans objet	20 000 €	
Capital en cas d'invalidité permanente totale consécutive à un accident réductible en cas d'invalidité permanente partielle selon Barème Contractuel	11 500 €		40 000 €		90 000 €		11 500 €		
Capital en cas de décès consécutif à un accident y compris en cas d'AVC ou infarctus du myocarde ou de disparition	15 000 €		25 000 €		45 000 €		8 000 €		
Capital à partir de 10 jours de coma	5 000 €								
Rapatriement du corps en cas de décès et frais de cercueil (a)	Sans limitation de somme								
Frais d'obsèques (cérémonie, inhumation, crémation).	3 000 €								
Assistance formalités suite à un décès (a)				Service té	eléphonique				
Rapatriement de l'accompagnant, quel que soit son lien avec l'assuré (a)	Billet de retour avion classe économique ou train 1 ^{ère} classe dans les 3 cas suivants : - Évacuation sanitaire de l'assuré, - rapatriement du corps de l'assuré - Évacuation sanitaire et politique (catastrophe naturelle ou nucléaire, épidémie, pandémie, guerre, émeute)								
Évacuation sanitaire et politique (a)	(Catastrophes naturelles ou nucléaires, épidémies, pandémies, guerres, émeutes, attentats) Remboursement des frais sur justificatifs maximum 5.000 € par bénéficiaire Maximum 15.000 € pour un même événement								
Garantie Bris de Matériel (plafond par	sinistre et pa	r année d'a	ssurance)						
Bris accidentel ou destruction soudaine et accidentelle (chute, choc, contacts avec des fumées, incendie, explosions) du matériel (e)	Néc	nt	300	€	500	€	300	€	

ASSURANCE PLONGÉE ET ACTIVITÉS DE LA FFESSM

TOUTES DISCIPLINES

NAGE AVEC PALMES, HOCKEY, TIR SUR CIBLE EN PISCINE UNIQUEMENT

GARANTIES LOISIRS TOP (d)

(garanties de base page précédente + Assurance voyages plongée MONDE ENTIER ci-dessous) Ces agranties sont valables quel que soit le nombre de voyages plongée pendant la durée de validité de la licence

Ces garannes soni vaid	abies quei que soit le nombre	e de voyages ploi igee pei la	anna duree de validhe de la	licerice				
Annulation voyage plongée	- 7 000 € par bénéfi - Franchise de 35 €	Néant						
Interruption de votre voyage plongée en cas de rapatriement médical	- 7 000 € par bénéfi - Franchise de 35 €	Néant						
Interruption de voyage plongée en cas de retour anticipé suite au décès d'un conjoint, parent, grand parent, beau parent, frère, sœur, enfant, petit enfant	Néant	Néant	- 7 000 € par bénéficiaire et 35.000 € pour un même événement - Sans franchise	Néant				
Interruption de vos activités de plongée en cas d'atteinte corporelle	Néant	Néant	- 350 € par séjour - Sans franchise	Néant				
Frais d'immobilisation en cas d'impossibilité de sortir du pays	Néant	Néant	150 € par bénéficiaire et 1 500 € pour un même événement	Néant				
Frais de prolongation de séjour suite à accident ou maladie ou séance de caisson	50 € par jour et 500 € pour un même événement	100 € par jour et 1 000 € pour un même événement	200 € par jour et 2 000 € pour un même événement	Néant				
Accompagnement psychologique de l'accompagnant	Service de sou Ac							
	Rembours Max Maximum	Néant						
Envoi de médicaments introuvables sur place (a)		Néant						
Assurance perte vol sur dépôt de plainte des cartes, clés, papiers d'identité, cartes fédérales	- 30 - Fro	Néant						
Assurance perte vol destruction de bagages voyage plongée	- 85 - Fro	Néant						
Assistance Passeport/pièce d'identité (a)		Néant						
Avance des fonds en cas de perte ou vol des moyens de paiement (a)	Avar	Néant						
Évacuation sanitaire et politique (a) (Catastrophes naturelles ou nucléaires, épidémies, pandémies, guerres, émeutes, attentats) Remboursement des frais sur justificatifs maximum 5.000 € par bénéficiaire Maximum 15.000 € pour un même événement Forfait effets personnels 750 € par bénéficiaire / maximum 2.500 € pour un même événement								

a) Appel préalable à l'Assisteur obligatoire. b) Franchise de 25 € pour les frais médicaux à l'étranger par dossie. c) Franchise de 17 € par dossier. d) Retrouvez la Notice d'Information sur www.assurdiving.com (rubrique «Espace Client»). e) Franchise de 80 € par dossier (abrogation totale de la franchise si 3 ans sans sinistre).

Conformément à la réglementation concernant le lieu de résidence, il est rappelé que les séjours et voyages en dehors de son pays de résidence d'une durée supérieure à 90 jours consécutifs nécessitent une convention d'assistance spécifique.



DOCUMENT NON CONTRACTUEL. Pour plus d'informations, se reporter à la notice d'information du contrat collectif «INDIVIDUELLE ACCIDENT» au sens de l'article L 141-4 du Code des Assurances.

LAFONT ASSURANCES – Service FFESSM Zone d'Activités Mixte du Moulinas - 2, rue du Moulinas - 66330 CABESTANY Tél: +33(0)4 68 35 22 26 - Fax +33(0)4 68 35 11 05 E-mail: contact@lafont-assurances.com



Corporate Solutions

Création IDgraphik.com - Photo : istockphoto.com